

NON au projet gouvernemental de retraite pour les morts !

POUR FO :

C'est **NON** au projet gouvernemental de recul de l'âge légal de départ en retraite, couplé à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Le gouvernement, après avoir tenté de lézarder le front commun syndical contre sa réforme s'apprête à passer en force contre l'avis, unanime, de toutes les organisations syndicales et de plus de 70 % de la population.

Le rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) indique clairement qu'aucune réforme n'est nécessaire, encore moins dans l'urgence.

Les éléments de langage utilisés par le gouvernement :

TRAVAILLER PROGRESSIVEMENT PLUS LONGTEMPS, mais pour quoi faire ?

- Statistiquement seulement 75 % des salariés les plus pauvres vivront au-delà de 62 ans,
- Le tiers des salariés n'a plus d'emploi au-delà de 55 ans,
- La majorité des agents de la Fonction publique, liquide leur pension avant d'atteindre le total des annuités nécessaires, subissant la pénibilité de leurs fonctions, ayant des carrières hachées, rentrant dans la Fonction publique de plus en plus tardivement. Pour tous, « *travailler plus longtemps* » c'est rendre plus difficile le départ en retraite à taux plein, notamment pour les salariés de catégorie C ayant des petites retraites et ça impacte particulièrement les femmes !

Autant de raisons de dire NON

Quel progrès, quelle justice pour ces salariés ? AUCUN

PRENDRE EN COMPTE LES CARRIÈRES LONGUES

MAINTENIR LES DÉPARTS ANTICIPÉS

Le projet n'apporte rien, il maintient au mieux les dispositions existantes (dans l'état actuel de nos connaissances !).

Quel progrès ? AUCUN



PRÉVENIR DE L'USURE PROFESSIONNELLE

Comment apporter crédit à cette annonce alors que le Président, lorsqu'il était ministre, a supprimé lui-même quatre critères de pénibilité ouvrant droit à reconnaissance de cette usure professionnelle ?

Rétablissement de ces critères ? Pas sûr ! Par contre recul de l'âge et allongement d'au moins 2 ans de la durée de cotisation !

Quel progrès, quelle justice pour ces salariés ? AUCUN

AUGMENTER LA PENSION MINIMALE

1200 € brut ce qui reste peu **pour une carrière complète** (avec recul de l'âge légal de départ et l'allongement progressif de la durée de cotisation), **sinon il y aura des décotes, les 1200 € ne seront pas atteints et les pensions ne pourront être perçues, de toute façon, que 2 ans plus tard au mieux**, poussant le tiers des seniors sans emploi, vers 2 ans de précarité supplémentaires avant d'obtenir une très faible retraite.

Quel progrès, quelle justice pour les salariés ? AUCUN

CORRIGER LES EFFETS DES CARRIÈRES HACHÉES

En allongeant la durée de cotisation de ces salariés ?

Premières victimes les salariés femmes et hommes, sur des emplois précaires et pénibles qui pourront encore moins atteindre la durée totale de cotisation !

Quel progrès, quelle justice pour les salariés ? AUCUN

AMÉLIORER LE SERVICE ACTIF ?

En décalant l'âge de départ de 2 ans ?

Rendant encore plus pénible le travail les dernières années, accentuant ainsi les TMS.

Premières victimes les salariés femmes et hommes, sur des emplois pénibles, qui partiront en retraite totalement cassés !

Quel progrès, quelle justice pour les salariés ? AUCUN

POUR LE SNP2E-FO :

C'EST 37,5 ANNUITÉS, L'ÂGE DE DÉPART À 60 ANS POUR UNE RETRAITE À TAUX PLEIN ET UN SERVICE ACTIF BONIFIÉ QUI PERMETTE AUX AGENTS DES CORPS CONCERNÉS DE PARTIR EN RETRAITE À TAUX PLEIN DÈS 55 ANS !



**Tous en grève, mobilisés et dans l'action
Le 19 janvier 2023**